



N°82

Mars 2016

LES CHRONIQUES
DE
BAS-INTYAMON

**Convocation à l'assemblée
communale
du 5 avril 2016**

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 5 avril 2016 à 20.00 h.
à l'Auberge de la Couronne
à Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015
(il ne sera pas lu)
2. Echanges de terrains agricoles – secteur des gravières - Estavannens
3. Comptes 2015 (ils ne seront pas lus)
 - a) de fonctionnement
 - b) d'investissement
4. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
5. Vente de l'alpage du Patchy d'Amont – Villars-sous-Mont
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

Echanges de terrains agricoles secteur des gravières – Estavannens

Dans le cadre de l'exploitation des gravières du lieu-dit Fochaz-Pertet, à Estavannens, l'entreprise exploitante et les agriculteurs ont sollicité un échange de terrains agricoles sur ce secteur.

Ce projet tient compte de l'avancement de l'exploitation des gravières et des locations qui y sont liées.

Les modifications proposées sont :

- chemin public de dévestiture : celui-ci n'a pas été réalisé à l'emplacement prévu, car la remise en état a permis de diminuer l'emprise du talus. Un échange est donc nécessaire entre l'entreprise GZ et la commune de Grandvillard.
- terrain : par l'échange ci-dessus, l'entreprise GZ devient propriétaire du terrain directement voisin de la propriété communale. Afin de faciliter la répartition des terres agricoles à louer, et pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de compensation, un échange m² pour m² est proposé. L'échange est réalisé sur plusieurs articles sis dans le secteur des gravières et un article dans le secteur des Auges

Ces échanges visent à regrouper les propriétés communales et celles de l'entreprise GZ.

Comptes 2015

Commentaires

En raison des délais d'impression du présent bulletin, et du délai de distribution de la poste, nous ne pouvons pas présenter la récapitulation définitive des comptes 2015.

La récapitulation des comptes sera publiée sur le site internet de la commune dès le 10 mars 2016, et les documents tenus à disposition au Secrétariat communal.

Le récapitulatif des comptes sera distribué à chaque citoyen, à l'entrée de la salle lors de l'assemblée.

Vente de l'alpage du Patchy d'Amont

Le Conseil communal a lancé un appel d'offres auprès des agriculteurs de la commune pour la vente de l'alpage du Patchy d'Amont à Villars-sous-Mont. Il devient en effet difficile pour la commune d'assumer et de maintenir son patrimoine immobilier en bon état et le Conseil communal a choisi de concentrer les efforts sur certains objets immobiliers bien ciblés.

L'actuel locataire de cet alpage avait fait part de son souhait d'acquérir ce petit alpage ; aucun agriculteur de la commune ne s'est montré intéressé, l'offre du locataire est donc à prendre en compte. Il propose d'acquérir ce bien au prix licite, lequel est déterminé par l'Autorité foncière cantonale.